



Bruxelles, le 8 février 2012

Demande de question de Marie Nagy, Conseillère communale, à Monsieur Christian Ceux, Echevin de l'urbanisme, concernant le dossier Recamix.

Monsieur l'Echevin,

La Ville de Bruxelles a programmé d'instruire à la commission de concertation un projet d'installation d'une entreprise de traitement de déchets à ciel ouvert. Celui-ci prendrait place chaussée de Vilvorde, à un jet de pierre des premières habitations de Neder-over-Hembeek. L'enquête publique s'est clôturée le 10 février.

La concession, qui devrait être octroyée par le Port de Bruxelles, est conditionnée à l'obtention d'un permis d'environnement et d'urbanisme.

Les habitants et l'association la Promenade Verte, s'inquiètent, à juste titre, des nuisances olfactives et sonores, de la pollution de l'air, de la mobilité que ce type d'implantation va générer.

Pouvez-vous me dire pourquoi votre administration a mis ce projet à l'enquête publique alors qu'il semblerait qu'on ne dispose pas du rapport d'incidence?

Ce projet est-il compatible avec la convention canal de 99 signée avec les habitants et la Promenade Verte?

Je m'interroge sur l'opportunité même de l'implantation d'une telle activité à cet endroit puisque la demande de permis d'environnement porte sur:

- une centrale à béton, mortier ou enduits ;
- des dépôts de bitume, brai, goudron et d'asphalte d'une capacité totale de 3.000 tonnes ;
- des dépôts de déchets (dont amiante) ;
- des ateliers ou équipements pour le traitement mécanique, physique ou biologique ;
- de déchets dangereux ;
- des dépôts de 3.000 tonnes de fumier, lisier et d'engrais.

Cela n'est pas sans rappeler le dossier de la firme 4 bifuel que l'Echevin avait d'abord soutenu, puis refusé suite à la mobilisation des habitants.

Pour Ecolo, cet exemple montre, à nouveau, le besoin d'une réflexion globale urbanistique pour Neder-Over-Heembeek en tenant compte de l'évolution de la ville, du nombre d'habitants, des activités économiques du quartier au lieu de réaliser une gestion au cas par cas.

Merci pour vos réponses.

Marie Nagy